

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montreal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

DIRECTION PRATIQUE
POUR LE JUBILÉ, com-
muni qué par l'Evê-
ché — LE TROISIÈME
DIMANCHE APRÈS PA-
QUES. — CHRONIQUE
DIOCÉSAIN ET PRO-
VINCIALE: nomina-
tions ecclésiasti-
ques; société de co-
lonisation, distribu-
tion de vêtements
aux enfants pauvres;
funérailles de Mgr
Jamot. — LA PACIFI-
CATION EN PRUSSE,
discours de M. de
Bismark. — LA CHA-
PILLE DE CHATEAU-



SOMMAIRE

VILLAIN. — RÉ-
TRACTATION DE N. H.
DES HOUX. — COCHIN-
CHINE, nouveaux
massacres de chré-
tiens. — LES IMAGES
RELIGIEUSES. — UN
GRAND SERVITEUR DU
S. SACREMENT AU XIXÈ
SIÈCLE (suite). — LE
CHANT DE L'ÉGLISE
(suite). — COMMENT
SE FAIT LE BIEN. — LA
PATRONNE POUR LES
ENFANTS DE LA PRE-
MIÈRE COMMUNION
(suite). — Prions
pour nos morts.

LE NUMÉRO

2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT

Une piastre par an, payable d'avance.

LE NUMÉRO

2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSÈRE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**.
Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

PRIERES DES QUARANTE HEURES.

DIMANCHE,	16	MAI —Sainte Marguerite de l'Acadie.
MARDI,	18	“ —Sainte Julie.
JEUDI,	20	“ —Saint Henri de Mascouche
SAMEDI,	22	“ —Saint Gabriel à Montréal.

FETES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE,	16	MAI —Patronage de Saint Joseph. 3 Pdq. P. de St. Jos., d. 2 cl., orns. blancs.
Lundi,	17	“ —S. Jean Népomucène, M, d., orns. rouges.
Mardi,	18	“ —S. Venant, M., d., ornements rouges.
Mercredi,	19	“ —S. Pierre Célet., P. C., d., orns. blancs.
Jeudi,	20	“ —S. Bernard de <i>Sienne</i> , C., s., orns. blancs.
Vendredi,	21	“ —S. Paschal <i>Baylon</i> , C., d., orns. blancs.
Samedi,	22	“ —N. D. B. Con. (26 Av.,) d. m., orns. blancs

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

SAINTE-JOSEPH (rue Richmond).—La société de Colonisation célébrera sa fête patronale, demain, dans l'église Saint-Joseph rue, Richmond.*

Messe à 10 heures. Sa Grandeur Mgr l'évêque de Montréal assistera au trône. Il y aura sermon. La Quête sera faite par les membres du comité de la colonisation, et au profit de l'œuvre.

Vêpres à 3 heures. Exercices du mois de Marie, à 7½ heures, ainsi que les autres jours de la semaine.

Lundi à 8 heures p. m., réunion des jeunes gens, dans la chapelle basse. Il y aura sermon et bénédiction du saint Sacrement.

SAINTE-GABRIEL.—Dimanche 16, à 3 heures, Mgr de Montréal présidera la réunion de Tempérance.

JÉSUS.—Jeudi 20, 60e anniversaire de l'ordination du R. P. Point : messe basse à 9 heures en présence de Mgr l'évêque de Montréal.

CONFIRMATION.—*Dimanche* 16, à Saint-Henri, 5 heures p. m.
Mercredi 19, à Saint-Vincent de Paul, 2 heures ; Saint-Jean-Baptiste, 3 heures.
Jeudi 20, Saint-Jacques, à 2 heures ; Notre-Dame, 2½ heures ; Saint-Joseph, 3½ heures ; Saint-Antoine, à 4 heures.
Vendredi 21, Saint-Gabriel, 2 heures ; Saint-Charles, 2½ heures.

Dimanche 16, Fête du Titulaire de saint Joseph du lac. Solennité de celui de saint Isidore.

DIRECTION PRATIQUE POUR LE JUBILÉ

COMMUNIQUÉ PAR L'ÉVÊCHE

*Rép. de la S. Pénitencerie concernant les jours où l'on peut
jeûner pour le Jubilé.*

(Suite).

1. Utrum, ubi non ex indulto recentiori, sed ex immemoriali consuetudine, usus ovorum et lacticiniorum, non solum intra quadragesimam, sed etiam in Quatuor anni Temporibus, evasis legitimus, fideles possint, pro jejuniis ad præsens jubilæum lucrandum requisito, istos dies eligere, dummodo solis esurialibus cibis vescantur ?

Sacra Pœnitentiaria... Episcopo Oratori respondet : ad I^{um} affirmative.

Datum Romæ, in Sacra Pœnitentiaria, die 10 aprilis 1886.

R. Card. Monaco, P. M.

Traduction.

1. Est-ce que dans les endroits où l'usage des œufs et des laitages, non seulement durant le carême, mais même aux *Quatre-Temps*, est devenu légitime, non pas par un Indult de date récente, mais en vertu d'une coutume immémoriale, les fidèles peuvent choisir ces jours comme jours du jeûne requis pour gagner le présent Jubilé, pourvu qu'ils ne se servent que de mets permis aux jours de jeûne ?

La S. Pénitencerie a répondu à l'évêque suppliant (qui l'interrogeait) :

A la 1^{ère} question *affirmativement*.

DE L'AUMÔNE.

Le Souverain Pontife prescrit une aumône. L'avis unanime des auteurs est que tous les fidèles sans exception sont assujettis à cette condition. " S'ils ne possèdent rien, dit Mgr Bouvier, ils doivent demander ce qui leur est nécessaire, les enfants à leurs parents, les femmes à leurs maris, les religieux et religieuses à leurs supérieurs ou supérieures, et les pauvres à ceux qui sont dans le cas de faire l'aumône ; s'ils ne peuvent l'obtenir, ils auront recours à la commutation." L'aumône doit être faite par chacun suivant ses facultés. Les riches sont donc tenus de donner beaucoup plus que les pauvres.

Le Saint Père demande en outre que l'on prenne sur ce point l'avis de son confesseur ; pour plus de sûreté, chacun fera bien d'observer strictement cette clause, et de s'entendre avec le Directeur de sa conscience pour déterminer le montant de l'aumône à faire.

Il en est outre spécifié que l'aumône doit être faite à une œuvre qui tende à la propagation et l'accroissement de la foi catholique ; tout fidèle est libre de choisir entre les différentes œuvres qui

remplissent cette condition ; toutefois le Pape préfère l'aumône aux séminaires, et Monseigneur de Montréal, sans restreindre sur ce point la liberté des fidèles de son diocèse, a déclaré que les offrandes jubilaires déposées dans les troncs des églises seront employées, conformément aux intentions du Souverain Pontife, à fonder des bourses au Grand Séminaire, pour les étudiants en théologie du diocèse.

Sa Grandeur a ordonné en même temps qu'il n'y ait qu'un seul tronc dans les églises ou chapelles pour recevoir les susdites aumônes.

(à suivre)

TROISIÈME DIMANCHE APRÈS PAQUES.

Jésus après la cène dit à ses apôtres : *Encore un peu de temps et vous ne me verrez plus, et encore un peu de temps et vous me verrez, car je vais à mon Père : Modicum, et jam non videbitis me ; et iterum modicum, et videbitis me : qui a vado ad Patrem.* Par ces paroles le Sauveur annonçait à ses apôtres les mystères de son ascension et de son second avènement à la fin des siècles pour juger les vivants et les morts ; et en même temps, il leur faisait comprendre la brièveté de la vie. Qu'est-ce en effet que la durée de notre vie dans le torrent des siècles, dans l'infini de l'éternité ?

En nous pénétrant bien de cette pensée de la brièveté de notre vie, nous y trouverons des enseignements qui nous seront d'un grand profit : dans l'adversité, pour supporter nos souffrances ; dans la prospérité, pour nous détacher des biens et des affections de ce monde ; dans toute situation, enfin, pour nous pousser à faire tout le bien possible.

I. La souffrance, la douleur, l'adversité, tel a été le lot et sera le lot de l'homme dans cette vallée de larmes. Job disait : *l'homme, né de la femme, et ne vivant que peu de temps, est rempli de beaucoup de misères.* Qui ne connaît la diversité des maux qui nous affligent, et qui n'a pas versé des larmes nombreuses depuis qu'il est en ce monde ?

Pour consoler toutes ces douleurs ; pour donner la patience au pauvre souffrant de la faim et du froid, au malade souffrant de ses infirmités, aux parents pleurant un enfant chéri, aux enfants pleurant un père ou une mère, au riche subitement ruiné, à l'homme calomnié, humilié de son déshonneur, rien n'est plus fortifiant, rien n'est plus consolant que la pensée de la brièveté de la vie. Seule cette pensée peut nous faire supporter avec résignation le poids de nos infirmités. Quand on est convaincu, en effet, qu'une peine, qu'une maladie n'auront qu'une très courte durée, la souffrance qu'on en ressent est beaucoup moins vive, et on a une bien plus grande patience pour les supporter. Donc si nous sommes bien convaincus de la brièveté de la vie, nos souff-

rances nous deviendront légères. *Encore un peu de temps*, dirons-nous et tout sera fini.

II. Quant à ceux, bien rares, il est vrai, qui, aux yeux de la chair, paraissent jouir d'un sort enviable, vivre dans la prospérité, la brièveté de la vie doit être pour eux un motif puissant de se détacher de tous ces biens qui compromettent gravement leur salut. *On ne peut*, en effet, a dit le Sauveur, *servir à la fois Dieu et l'argent* ; et être trop attaché aux biens de ce monde, qu'est-ce autre chose que de les servir au détriment de Dieu et de son âme ?

Ceux à qui tout sourit dans la vie : santé, richesse, amis dévoués, enfants charmants, sont tout naturellement portés à s'attacher à la terre et à oublier leur patrie définitive, le Ciel. En se pénétrant de la pensée de la brièveté de la vie, en se disant : *Encore un peu de temps* et nous serons arrachés à tous ses biens, ils sentiront leur cœur se détacher de ces biens passagers, pour se tourner vers Celui qui les leur a donnés ; et pour en user seulement pour les faire servir à sa gloire. Pour si longue que soit notre vie, elle ne durera qu'un éclair, et comme le dit le Saint-Esprit : *Les plus belles choses de ce monde passent comme l'ombre, ou comme un coursier qui court à perdre haleine, ou comme un vaisseau qui fend la mer agitée et qui ne laisse après lui aucun sentier sur les flots, ou comme l'oiseau qui traverse les cieux et dont on ne peut distinguer la voie. Ainsi nous sommes nés, et soudain nous avons cessé d'être.* Ne nous attachons donc pas à ce qui dure si peu, puisque dans un moment nous l'aurons perdu.

III. Puisque notre vie est si courte nous devons nous hâter de faire le plus de bien possible ; la brièveté même de notre existence nous en fait un devoir. Tous, tant que nous sommes, enfants et jeunes gens, hommes dans la force de l'âge, vieillards arrivés aux limites de la vie, tous, nous n'avons *encore qu'un peu de temps* pour voir le Seigneur sur son trône de juge, nous demandant compte de la manière dont nous aurons passé cette vie qu'il nous a donnée pour faire le bien, afin d'honorer Dieu notre créateur, et afin de sauver notre âme. Hâtons-nous donc de remplir les quelques années qui nous restent à faire des bonnes œuvres, appropriées à nos âges ; hâtons-nous de nous convertir, et profitons du *peu de temps* qui nous est encore accordé. Empressons-nous de donner à Dieu le plus de marques possible de notre amour, et que nos bonnes œuvres ne soient interrompues que par la mort.

Puisque la considération de la brièveté de la vie nous est si profitable dans l'adversité, dans la prospérité et comme motif de faire le bien, pensons-y souvent, pensons-y, au moins, chaque matin, en nous répétant : *Encore un peu de temps* à souffrir avec résignation ; *Encore un peu de temps* à posséder les biens de ce monde ; *Encore un peu de temps* à employer à faire de bonnes œuvres et à songer au salut de notre âme.

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Par décision de Sa Grandeur Mgr de Montréal en date du 5 mai 1886 :

M. Joseph Gustave Garcin a été nommé vicaire à Sainte-Cécile.
M. E. Theillon a été nommé vicaire à Lachine.

Société de Colonisation du diocèse de Montréal.

La fête de saint Isidore le laboureur, patron de la Société, sera célébré dimanche prochain à l'église paroissiale de Saint-Joseph, rue Richmond

A l'issue de la messe, il y aura assemblée des directeurs *ex officio* de la société pour recevoir le rapport financier de l'exercice 1885-86, et élire les membres du conseil d'administration pour 1886-87.

Le secrétaire.

Jedi dernier, a eu lieu au cabinet de lecture Paroissial, la distribution annuelle des habillements aux enfants pauvres qui se préparent à la première communion.

Comme d'habitude cette touchante cérémonie sur laquelle nous reviendrons avait attiré une nombreuse assistance.

Funérailles de Mgr Jamot.

La mort de Mgr Jamot a été vivement ressentie dans tout le diocèse et dans la ville épiscopale, et a créé une profonde douleur. Aussi ses funérailles qui ont eu lieu, vendredi 7 mai, avaient-elles attiré à la cathédrale un grand concours de citoyens parmi lesquels on distinguait un grand nombre de protestants qui avaient voulu rendre un dernier hommage au prélat si pieux et si patriote.

La funèbre solennité était rehaussée par la présence de Nos Seigneurs Lynch, archevêque de Toronto ; Walsh, évêque de London ; McQuaid, évêque de Rochester ; Ryan, évêque de Buffalo ; O'Mahoney, évêque d'Eudoxia ; Fabre, évêque de Montréal ; Duhamel, évêque d'Ottawa ; Cleary, évêque de Kingston ; Lorrain, évêque de Cythère ; Carbray, évêque d'Hamilton.

Le service fut célébré par Mgr O'Mahoney ; les quatre autres absoutes furent données par Mgr l'archevêque de Toronto, Mgr l'évêque de Buffalo, Mgr l'évêque de Montréal, Mgr l'évêque de Kingston.

M. l'abbé Marois, représentant Mgr l'archevêque de Québec, agissait comme maître des cérémonies.

Après la célébration de la messe, Mgr Walsh monta en chaire et dans un éloquent sermon, Sa Grandeur retraça la carrière si bien remplie ; et les éminentes vertus de l'évêque défunt.

Une heure avant le commencement de la cérémonie, la cathé-

drale était envahie par la foule recueillie et émue qui remplissait les galeries et les transepts.

A dix heures et demi le clergé et Leurs Grandeurs sortaient du palais épiscopal et se rendaient processionnellement à la cathédrale.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Toronto a annoncé que le vicaire-général de son diocèse viendrait résider au palais épiscopal et prendrait la charge du diocèse jusqu'à la nomination du nouvel évêque.

Mgr Jamot qui vient de mourir après une courte maladie naquit près de Limoges, France, en 1828. Il fit ses études au séminaire de Limoges et vint à Toronto, accompagnant Mgr de Charbonnel, vers 1853. En 1855, il fut nommé curé à Barrie, comté de Simcoe, et fut chargé en même temps des missions environnantes.

Quand M. le grand-vicaire Walsh fut appelé à l'évêché de London, M. le curé Jamot devint vicaire-général de l'archevêque de Toronto ; il occupa ce poste important jusqu'en 1874. A cette époque, ayant été nommé évêque de Sarrepta, et vicaire apostolique de l'Ontario Nord, il fut résider au Sault-Ste-Marie, puis, bientôt après, à Bracedrige, district de Muskoka. En 1881, une portion des diocèses de Toronto et de Kingston furent réunis à son vicariat apostolique, et formèrent le nouveau diocèse de Peterborough dont il fut nommé évêque. Mgr Jamot résida depuis à Peterborough, où il convertit en cathédrale l'église existante. Mgr Jamot était de retour de Rome depuis environ deux mois.

Mgr Jamot a accompli dans l'Ontario Nord, au point de vue de la foi et de la colonisation, une œuvre gigantesque.

LA PACIFICATION RELIGIEUSE EN PRUSSE.

Tout dernièrement la chambre des Seigneurs a voté un projet de loi tendant à la révision des fameuses lois de Mai, contre lesquelles les catholiques allemands protestent depuis treize ans. Le jour de l'ouverture de la discussion, en seconde lecture, de cette loi ecclésiastique, les salles du Sénat présentaient une animation extraordinaire. Au banc des ministres se trouvaient M. de Bismarck, M. de Patkammer, M. de Gossler, M. de Boeticher, M. Lucius. " Tous les coins de la maison du Sénat étaient occupés. Les tribunes débordaient de curieux. Pendant toute la séance, il n'y avait pas moyen de trouver un fiacre ou un domestique aux environs du palais. si grand a été l'empressement, si excitée la curiosité publique. "

M. de Bismarck, qui est resté au Sénat jusqu'à la fin de la séance, a prononcé un discours qui fera époque dans l'histoire. Ce n'est pas seulement un prélude de la paix religieuse rendue à

l'Allemagne, c'est la réfutation la plus capitale et la plus désintéressée de la thèse des adversaires de l'Eglise et de la Papauté. Le grand homme d'état met à néant les préjugés et les erreurs qui ont eu trop longtemps cours en Europe.

Voici quelques passages de ce discours :

“ J'ai lu, dans certains journaux que, depuis Olmutz, jamais la Prusse n'a subi une humiliation plus grande.

“ Canossa est ensuite la formule qu'on me jette immédiatement à la face. Mais j'ai déjà indiqué, dans mes discours d'alors, ce qu'il fallait entendre par Canossa et quelle était la portée de cette expression. J'ai ajouté, en effet, que le gouvernement cherchait, avec toute la sollicitude qu'il doit à ses sujets protestants et catholiques, les moyens de sortir de la situation actuelle pour entrer dans un état meilleur, et de la manière la plus pacifique et troublant le moins la Constitution. J'ai déclaré que le gouvernement devait aux populations catholiques de chercher sans cesse les voies qui conduisaient à démarquer dans l'intérêt de la paix intérieure les limites entre l'Etat et l'Eglise. J'ai exprimé l'espoir qu'un Pape pacifique arriverait au pouvoir. Cette espérance s'est accomplie après trois ans. Je puis en appeler aux premières déclarations de Léon XIII, à son avènement au trône : “ Nous continuons, disait-il, à travailler pour la nation allemande au milieu des difficultés de tous genres, et Notre âme n'aura de repos que lorsque la paix religieuse sera rétablie en Allemagne ”. Je crois que ces citations suffisent à réfuter l'erreur, comme si nous avions jamais considéré les lois de combat comme une base durable pour l'avenir de la Prusse.

“ Dès que Léon XIII est monté sur le Siège de Saint-Pierre, j'ai renoué *publici juris* les relations avec le Vatican ; j'ai ouvert des négociations avec Mgr Masella, qui promettaient d'être couronnées par le succès jusqu'au moment où le cardinal Franchi devint secrétaire d'Etat et où les négociations furent suspendues. J'ai négocié plus tard avec le secrétaire d'Etat actuel, le cardinal Jacobini. J'ai donc travaillé sans relâche à l'œuvre de la paix. ”

M. de Bismarck déclare ensuite que la dignité du roi ne saurait souffrir de ce que “ Sa Majesté cherche à accéder aux vœux de ses sujets catholiques ”. Il avoue que les lois de mai tendraient à un but que, par la force des choses, elles ne pouvaient pas atteindre ; qu'elles étaient des lois de combat, et qu'on n'a jamais songé à en faire des lois permanentes. Il a fixé dans son esprit le point jusqu'où le roi peut aller pour satisfaire ses sujets catholiques sans porter préjudice à sa dignité. Dans cette question, on pouvait faire de nombreuses concessions au sujet de l'éducation des jeunes ecclésiastiques ; on pouvait abandonner bien des choses que, dans le fort de la lutte, on considérait comme des colonnes de l'Etat.

Comment donner aux sujets catholiques de Sa Majesté l'intelligence précise des intentions du gouvernement ?

“ Il y avait deux voies : la législation pure et simple, et l'entente préalable avec la Cour de Rome. J'ai préféré cette dernière pour plusieurs motifs. Non que j'aie voulu une double négociation, mais j'ai cru utile de faire connaître à Sa Sainteté votre projet de loi et d'entendre son jugement, sans promettre de changer la loi selon les désirs du Pape. J'ai choisi cette voie, **parce que j'ai l'impression** que je trouverais le Pape plus plein d'intérêt pour la consolidation de l'empire et le bien de la patrie que je n'en ai trouvé jadis au Reichstag.

“ Je crois le Pape plus favorable à l'Allemagne que le Centre. Le Pape est un homme sage, pondéré et pacifique. Je ne veux pas discuter si l'on peut dire la même chose de tous les membres du Reichstag. (Rires). Il n'a pas non plus

des relations avec le socialisme. Bref, toutes les influences qui gâtent la situation au Parlement, **n'existent pas à Rome**. Le Pape est simplement catholique. Il y a des difficultés inhérentes à sa qualité de catholique, mais ces difficultés ne se compliquent pas par le besoin de relations et de services réciproques avec d'autres partis.

“ Le Pape est libre, et il représente l'Eglise catholique libre. Le Centre représente l'Eglise catholique au service du parlementarisme et de l'agitation électorale. C'est pourquoi j'ai préféré m'adresser **au Pape complètement libre**, à la Cour de Rome pour chercher là ma défense. **Et je suis résolu** à continuer de marcher dans cette voie, à travers les autres phases de cette question, car j'attends plus de la sagesse et de l'esprit de paix de Léon XIII pour la paix intérieure, que des discussions du Reichstag. Je ne veux pas non plus me présenter devant le Centre actuel, sans donner d'abord aux catholiques la certitude que je suis d'accord avec le Pape, leur autorité suprême.”

Le discours de M. de Bismark a eu un grand retentissement et a causé une profonde impression, non seulement en Allemagne, mais dans l'Europe entière.

En Allemagne la presse de droite applaudit ; la *Germania* relève le caractère hautement diplomatique des déclarations ; tandis que la presse libérale s'étonne que le Chancelier ait condamné sans réserve les lois de Mai. Tous les journaux, les uns en blâmant, les autres en louant, déclarent que le Kulturkampf est terminé et que le triomphe du Pape est évident.

Comme on devait s'y attendre, les journaux gouvernementaux et libéraux d'Italie ne cachent pas leur mauvaise humeur contre M. de Bismark. Il a reconnu et solennellement proclamé les grandes qualités du Pape ; il négocie avec le Saint-Siège, ce sont des crimes impardonnables aux yeux de ces ennemis du Souverain Pontife.

De Paris on écrit au *Moniteur de Rome* : “ L'exemple de M. de Bismark sera très puissant sur l'opinion publique car on s'est habitué dans le camp républicain à s'en couvrir pour persécuter.”

LA CHAPELLE DE CHATEAUVILLAIN.

Nous n'avons pas voulu parler plus tôt, dit la *Semaine Religieuse* de Paris, des tristes événements qui ont jeté la consternation dans toutes les âmes catholiques : nous attendions que la pleine lumière se fit sur cette affaire.

La pleine lumière est faite.

On connaît les faits : M. le ministre des Cultes avait pris un arrêté ordonnant la fermeture d'une chapelle privée, située dans une usine à Châteauvillain (Isère). Communication de l'arrêté fut faite au directeur de l'usine, M. Fischer, qui demanda un sursis de quarante-huit heures pour en référer au propriétaire de l'établissement, M. Giraud, de Lyon. Ce délai fut accordé. Mais vingt-quatre heures après, le sous-préfet de la Tour-du-Pin, un commissaire de police et des gendarmes se présentent à la porte principale

de l'usine qu'ils trouvent fermée. Ils vont alors à une autre porte ouvrant sur un des jardins. M. Fischer et trois cents ouvrières sont derrière cette porte. La porte est enfoncée. Le directeur, pour protester contre la violation de son domicile, tire en l'air quelques coups de pistolet, qui n'atteignent personne. Les gendarmes se précipitent, saisissent M. Fischer et l'un d'eux lui tire à bout portant un coup de pistolet dans la tête. Une ouvrière est tuée d'un autre coup ; une autre ouvrière est gravement blessée. Toutes les ouvrières s'enfuient.

M. le ministre des Cultes, interpellé à la Chambre et au Sénat, a déclaré que le sous-préfet avait " fait son devoir ", qu'il avait seulement " fait respecter la loi ". On a démontré, sans peine, à M. le Ministre qu'aucune loi ne donne le droit d'envahir *manu militari* une propriété privée ; qu'il fallait en référer auparavant à l'autorité judiciaire.

On prétendait, en fermant la chapelle de l'usine, frapper le vicaire qui n'était pas agréable au maire de Châteauvillain. " Eh quoi ! s'est écrié M. Lucien Brun, était-ce une raison, parce que le vicaire vous déplaisait, pour fermer la chapelle et atteindre M. Giraud dans sa propriété ?—Oui, interrompt M le ministre, car c'était le moyen pour nous, et le seul, de frapper le vicaire. "

Voilà donc pourquoi on a, malgré la loi, envahi un domicile privé, tué une femme inoffensive, blessé grièvement une autre ouvrière et le directeur de l'usine, jeté la terreur et le trouble dans un pays.

Rétractation de M. H. des Houx.

Le Cardinal-Archevêque de Paris a été chargé par le Saint-Office de notifier à M. Henri des Houx la condamnation dont son livre intitulé : *Souvenirs d'un journaliste français à Rome*, avait été frappé par la Sacrée Congrégation de l'Index. M. Henri des Houx s'est soumis au jugement porté contre son livre et il a fait sa rétractation dans une lettre adressée à Son Eminence le Cardinal Monaco, secrétaire de la Suprême Congrégation de l'Inquisition. Le Saint-Père a daigné agréer la rétractation et envoyer à M. Henri des Houx la bénédiction apostolique, en chargeant Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Paris de faire publier cet acte pour réparer le scandale causé par la publication du livre condamné.

Nous donnons ici le texte même de la lettre écrite par M. Henri des Houx à Son Eminence le Cardinal Monaco.

" A S. E. R^{me} le cardinal Monaco de la Valetta, évêque suburbicain d'Albano, grand pénitencier de S. E. R^{me}, secrétaire de la Sacrée Congrégation de l'Inquisition romaine et universelle.

" Eminence Révérendissime,

" L'Eminentissime Cardinal-Archevêque de Paris, suivant les

instructions transmises par Votre Eminence, m'a appelé à l'Archevêché, m'a signifié la décision de la Sacrée Congrégation de l'Index relative à mon livre intitulé : *Souvenirs d'un journaliste français à Rome*, et m'a fait connaître les graves obligations que m'impose la Sacrée Congrégation du Saint-Office, sous peine de mesures plus sévères encore.

“ Je déclare m'y soumettre absolument et sans réserve d'aucune sorte. Ferme et résolu à demeurer attaché d'esprit et de cœur aux doctrines, aux enseignements et à l'autorité de l'Église catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je suis né, je veux vivre et mourir, j'entends rester obéissant et soumis à toutes les volontés de son Chef infallible, Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII, ainsi qu'aux décisions des Sacrées Congrégations romaines qui administrent, en son nom, le Saint-Siège et l'Église universelle.

“ Persuadé que l'unité, l'ordre et la discipline dans l'Église constituent la première des nécessités sociales, j'incline volontiers mes opinions et mes préférences personnelles, même dans les matières où, par erreur, je les avais crues libres et permises, devant la décision des Pasteurs à qui le Christ a remis la conduite de son troupeau.

“ C'est pourquoi les condamnations portées contre mon ouvrage par les Congrégations de l'Index et du Saint-Office, font loi absolue pour ma conscience, et j'adhère pleinement aux défenses qui me sont enjointes pour l'avenir.

“ Donc conformément aux ordres du Saint-Office :

“ Je déplore le scandale que mon ouvrage a pu apporter aux âmes des fidèles et les dommages qu'elles en ont pu recevoir, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour le réparer.

“ Je prends l'engagement solennel, devant Dieu et devant le Saint-Siège, de ne publier à l'avenir aucun écrit qui puisse apporter aucune affliction au Souverain Pontife, aucune atteinte au respect dû à la hiérarchie sacrée, et causer le moindre scandale dans la communauté de mes frères catholiques.

“ En outre, je demande humblement pardon à Dieu des fautes que les Pères de la Sacrée Congrégation du Saint-Office ont souverainement décidé que j'avais commises, et au Souverain Pontife, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, des déplaisirs que mes écrits ont pu lui apporter.

“ Je veux que la présente déclaration devienne désormais la loi de ma vie.

“ Je supplie Votre Eminence de présenter cette lettre au Saint-Père comme un faible et imparfait témoignage de ma bonne volonté, comme un gage suffisant de mes résolutions pour l'avenir,

et d'implorer pour moi, de sa souveraine mansuétude, la bénédiction apostolique.

“ En ces sentiments, j'ai l'honneur de me dire,

“ De Votre Eminence Révérendissime,

“ Le très humble et très obéissant serviteur,

“ Henri DES HOUX MORIMBAU.

“ Paris, le 20 avril 1886.”

COCHINCHINE.

NOUVEAUX MASSACRES DE CHRÉTIENS — Les *Missions catholiques* publient la dépêche suivante :

Saïgon, 22 février.

On nous annonce de nouveaux malheurs survenus dans le vicariat de Mgr Caspar (Cochinchine septentrionale) :

“ Fin janvier, un prêtre indigène et quatre cent quarante-deux chrétiens ont été massacrés, dix chrétientés ont été réduites en cendres ; dix-huit cents chrétiens, réfugiés près de la citadelle, sont dans la dernière misère. Les secours sont arrivés trop tard.

“ Il reste deux chrétientés dans le sud de la province. On ignore le détail des malheurs du Quang-Binh nord. On sait seulement que les lettrés ont opéré là comme ailleurs. ”

On voit, hélas ! combien est peu assurée cette pacification qu'on déclare achevée depuis si longtemps. Prions pour les héroïques chrétiens de Cochinchine.

LES IMAGES RELIGIEUSES.

Mgr l'Archevêque de Malines, Belgique, vient d'adresser à ses diocésains une lettre relative à l'imagerie religieuse. Les remarques si justes de Mgr Gossens trouveront leur application dans notre pays aussi bien qu'en Belgique.

Sa Grandeur après avoir rappelé le décret du concile de Trente sur cette question, ajoute :

“ Or il est impossible de le nier, N. T. C. F., l'imagerie pieuse est aujourd'hui livrée à des abus déplorables : désertant les voies de la tradition, elle a subi tous les caprices de l'imagination, et l'on saurait à peine se rendre compte des aberrations de pensée, des dépravations de goût qu'engendre chaque jour la manie d'innover. Emblèmes inusités, combinaisons bizarres, textes équivoques, altération des paroles inspirées, sentimentalisme faux, symbolisme exagéré, tout est mis en œuvre, et bientôt les images cesseront d'être un auxiliaire pour l'apostolat et un stimulant pour la dévotion.

“ Voulant combattre ces fâcheuses tendances et favoriser le

retour aux saines traditions liturgiques, nous avons résolu, de concert avec nos vénérés collègues de l'épiscopat, de soumettre à un examen sérieux toutes les publications d'images sacrées à être répandues parmi les fidèles. Nous n'aurons aucune préférence d'éditeur, ni d'école : sauvegarder la pureté de la doctrine, tel est l'unique but de la mesure que nous décrétons, et notre approbation sera accordée à toutes les images quelle qu'en soit l'origine, qui répondent aux prescriptions du concile de Trente. ”

Les fidèles doivent choisir avec le plus grand soin les images religieuses qu'ils veulent répandre. Il y en a quelques-unes qui ne sont propres qu'à donner une idée fautive de nos saints mystères et à rendre la piété ridicule.

Un grand serviteur du Saint-Sacrement au XIXe siècle.

(suite).

V.

SES VERTUS.

§ 1. SON AMOUR DE L'EUCARISTIE.

La vie du père Eymard porte un caractère d'unité bien remarquable : depuis sa première aurore jusqu'à son dernier couchant-elle fut uniquement, constamment, invariablement inspirée par l'Eucharistie, dirigée vers l'Eucharistie, qu'il appelait “ son centre de vie ”, créant, nous le croyons, ce beau mot pour traduire la parole de la cène : *Manete in me*.

Les plus anciens souvenirs de la sœur du père Eymard, les notes manuscrites de sa jeunesse cléricale et de sa vie religieuse, les témoignages de ses condisciples, de ses confrères et de tous ceux qui l'ont connu, sont unanimes à déclarer qu'il ne vécut que par le saint Sacrement et pour Lui ; sa pensée, sa parole, sa conduite privée et publique, tout gravitait autour de ce foyer vivant d'amour, et l'on n'a pu trouver une définition plus exacte et plus complète du père Eymard qu'en l'appelant du nom que lui a décerné un éminent archevêque : “ le Prêtre de l'Eucharistie. ”

Il eut la passion de la Personne sacrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le très-saint Sacrement, une ambition indomptable d'affirmer ses droits et de procurer sa gloire. Il voulut ouvrir les portes du Tabernacle, soulever les voiles qui cachent la sainte Hostie, pour révéler au monde la divine et royale Personne qui y tient enfermées par amour sa vie, ses beautés, ses amabilités infinies. Il ne cherchait pas, n'ésitait pas ; il voyait, il savait ; la Personne de Notre-Seigneur était son aimant et il y tendait ; il y revenait toujours avec cette fidélité inflexible qui attire l'aiguille aimantée vers le point nord. “ Heureuse l'âme, disait-il, qui sait trouver Jésus en l'Eucharistie, et en l'Eucharistie toute chose ! ”

Cette vue claire et convaincue, qui était dans le père le parfait

épanouissent de la foi la plus vive en l'Eucharistie, a fait toute sa perfection personnelle et inspiré toutes les Œuvres qu'il a entreprises pour sa gloire.

Il était le premier en tout et prêchait par l'exemple avant de prêcher par la parole. Son respect devant l'auguste Sacrement était une prédication vivante ; et ce qui frappait surtout en lui, c'était la douce majesté de son port, l'onction de sa voix, cette alliance heureuse de simplicité et de noblesse dans les cérémonies sacrées. L'on ne pouvait assister à sa messe sans en éprouver une impression d'édification extraordinaire : il la disait avec tant de dignité et de suave piété ! Sa foi perceait le nuage eucharistique et ne lui permettait pas d'oublier un seul instant que tout caché qu'il se veuille tenir sous l'humble voile des espèces sacrées, Jésus-Christ n'en est pas moins le Roi des rois, et l'Eucharistie le trône de sa gloire ici-bas.

Tout son bonheur était d'être à l'église. On l'y voyait des heures entières à genoux, immobile, s'oubliant lui-même pour ne s'occuper que de son Jésus, qui lui accordait sans doute en retour de grandes faveurs. La promesse que Dieu nous a laissée de faire la volonté de ceux qui l'aiment, s'accomplissait pour lui à la lettre ; et il a avoué avec une sainte terreur que Notre-Seigneur lui accordait tout ce qu'il demandait, et allait même souvent au devant de ses désirs, de sorte qu'il n'osait presque plus rien désirer ni demander.

Qu'il était touchant surtout de le voir sur son prie-Dieu ! quel respect ! il adore ; quelle noble et mâle tenue ! il monte une garde ; quelle paix dans son regard, et sur ses lèvres quelle expression de suavité ! il s'entretient avec son Bien-Aimé. Il ne lit pas, il ne travaille pas : il regarde, il contemple, il adhère à l'Hostie sainte, il se donne à elle. Découvrant par la foi ses infinies perfections et ses amabilités plus grandes encore, il les *adore* et les confesse ; se souvenant de l'heure de la cène et songeant aux bontés, aux tendresses dont déborde le cœur de celui qui est là pour son amour et l'amour du monde entier, il l'en *remercie* ; les abaissements de cette auguste Victime, l'ingratitude des hommes à son égard, émouvant son âme, voilent ses yeux de tristesse et quelquefois les emplissent de larmes : il console, il compatit, *il répare* ; puis tout à coup le désir de la gloire de ce Roi caché enflamme son zèle, il souhaite son règne et le demande avec ardeur, *il prie* : il intercède pour toutes les causes sacrées que soutient Jésus en son sacrement.

Telle est l'adoration du père ; voilà sa règle fondamentale et sa méthode d'oraison : adorer, remercier, réparer, intercéder. Ce sont les *quatre fins du sacrifice eucharistique* ; il fait entrer dans ce moule tous les mystères et toutes les vertus ; et cette voie le conduit sûrement, sans détour et immédiatement au Mystère eucharistique, à ce centre où sa foi, son attrait, sa vocation et son devoir le fixent sans partage.

Ôh ! qui dira les joies, les délices du père, dans ces heures du ciel, dans ces entretiens sublimes aux pieds de Jésus-Hostie ! qui dira l'amour de son cœur, l'ardeur dont il était embrasé, auprès de Celui qu'il aimait avec tant de passion ! L'amour était un feu qui le consumait ; il était perdu et ravi dans la pensée et la contemplation de Jésus ; et ce profond et amoureux anéantissement se traduisait dans tout son extérieur et se répandait tout autour de lui. On ent dit un ange en adoration au pied du trône de Dieu ! On venait le voir, et on se sentait porté à aimer et à adorer Dieu.

(à suivre).

LE CHANT DE L'ÉGLISE.

ÉTUDE ET CRITIQUE.

(Suite).

Mais si vous ne voulez pas de l'allération par le dièze, nous dira-t-on, vous êtes obligé d'admettre cette chose affreuse qu'on appelle le *triton*. Un mot donc du triton, puisque triton il y a. Nous vous avertissons, lecteurs, de vous bien tenir, car vous voilà en présence d'un épouvantable mannequin, une horreur, *perhorrescit natura*, rien moins que le *diable dans la musique*, *diabolus in musica*. Signez-vous.

Le triton en plain chant est l'intervalle des trois tons entiers compris entre les notes *fa* et *si* naturels. Le triton est appelé *direct* quand on chante ces deux notes sans se servir de notes intermédiaires, autrement on dit qu'il y a relation de triton.

Il faut que nos pères aient été de mauvais chrétiens et de grands barbares pour avoir fait usage de cet infernal triton. Écoutons la doctrine d'un petit traité daté de 1332 ; ce petit traité parle du plus diable des tritons, celui qui procède par degrés disjoints, le triton direct. C'est écrit en vers.

Tritonus ad vocem quartam possel retineri,
Cantus quem raro quorumdam vult adhiberi
In quo vix poterit resonantia dulcis haberi.
Ergo communis cantus cupit hunc removeri,
Musica dulcisonas cum poscat carminis odas
Per voces quartos soli diatessaron aptas,
Tritonus inque manu raro possel retineri.

Il n'a pas l'air du tout épouvanté, ce petit traité ; il parle du "diabolus in musica" comme on parle d'une chose ordinaire, et il dit de la manière la plus simple du monde que l'intervalle de triton peut se faire, qu'il doit se faire selon l'enseignement formel de quelques maîtres contemporains, mais qu'il ne doit être entendu que rarement vu qu'il ne peut produire que difficilement une *résonance* agréable ; quant à cette dernière remarque nous n'avons aucune peine à y ajouter foi puisqu'il en est encore ainsi même dans la musique moderne. Que penser de cette doc-

trine ? Et pourtant nous sommes déjà au 14e siècle !... mais voyons le commentaire, car il y a un commentaire qui accompagne ce vilain petit traité.

Commentarium... dicit quod aliqui cantores addunt tritonum ad quartam vocem, quia continet tres tonos, sed raro *utimur illo in cantu...* Sed quia raro invenitur idcirco a paucis musicis ponitur. Tritonus minus curatur licet *interdum reperiat* ut supra dictum est.

Le commentaire parle lui aussi des traités de plaint-chant et il dit que quelques uns de ces traités nomment l'intervalle de triton et que plusieurs n'en parlent pas vu qu'il y a fort peu d'exemples de cet intervalle dans les livres de chant ; mais si rares que fussent ces exemples, ils existaient dans tous les cas.

Huchald de Saint-Amand dont les indications méritent une entière confiance citent deux exemples de triton *direct*, l'un tiré du premier répons des matines du dimanche de la Passion, *Isti sunt dies...*, l'autre du sixième répons des matines de la fête de sainte Agnès, *Jam corpus ejus*.

Ce dernier exemple est également cité par Bernon de Reichenau postérieur à Huchald de plus d'un siècle—Et dire que les archéologues modernes ont parfaitement vérifié le fait aux deux endroits indiqués ! c'est à n'y rien croire.

Si donc il y avait encore au 15e siècle des exemples de triton *direct* dans les livres de chants en usage, que dire de l'enseignement de nos petits manuels de chant qui parlant non pas du triton *direct* (pour eux la chose est trop évidente) mais du triton avec notes intermédiaires disent d'un ton assuré que de tout temps, il a été prohibé par tous les maîtres et d'une manière absolue. Il faut croire que depuis quelques siècles les manuels se copient les uns les autres avec une grande confiance. Mais nous sommes à une époque de recherche et il devient difficile de résister à l'évidence des faits.

Quand on admet un principe il faut en admettre aussi les conséquences. Nous voulons les modes ecclésiastiques tels qu'ils sont ; s'il en est, parmi ces modes, dont la constitution comporte des relations fréquentes entre les notes *fa* et *si*, il devra arriver de temps à autre que le triton ait lieu d'une manière plus ou moins directe ; tant pis pour la constitution de ces modes, mais c'est leur constitution qui le veut ainsi, il ne nous appartient pas de la changer.

Il est des mélodies même dans nos livres de chant où le sentiment du triton se fait jour presque à chaque phrase : telles sont les mélodies du 7e mode. Nous invitons les connaisseurs à faire l'expérience. Qu'ils prennent au hasard quelques chants de ce mode et ils verront par eux-mêmes. Sans doute, en altérant la mélodie, on a réussi à faire disparaître le triton à notes intermédiaires mais on ne réussira jamais à en faire taire le sentiment dans le cours du morceau parce que ce sentiment est la conséquence même de la constitution de ce mode. Il en est de même

pour le 8e mode bien que moins fréquemment cependant. Il en devrait être ainsi pour les 3e et 4e modes puisque ces deux modes ont *mi* pour finale et que l'intervalle de *mi* et *si* doit toujours être celui d'une quinte juste ; alors naturellement les notes *fa* et *si* viennent fréquemment en contact et l'esprit du triton ou le triton lui-même se fait sentir conséquemment.

Mais on a obvié à ce prétendu mal en bémolisant le *si* ; on n'a pas voulu voir que " l'introduction du bémol dans ces modes " produisait le retour fréquent de la *quinte diminuée* qui commu- " nique à la mélodie un caractère mou, langoureux, efféminé, in- " compatible avec la gravité et la mâle énergie du chant liturgi- " que. On peut s'en convaincre en comparant par exemple les " chants de l'Introit : *Nos autem* et de l'Alleluia : *Emitte spiritum* " écrits avec le *si* naturel aux mêmes chants écrits avec le *si* " bémol. Ces deux chants, l'un et l'autre du 4e mode, prennent " dans les deux cas des caractères complètement différents, et l'on " voit avec une pleine évidence que la première manière est in- " comparablement meilleure que la seconde, bien que dans la " première on rencontre plusieurs fois la relation de triton, par " suite de la suppression du bémol.

Cependant l'intervalle de quinte diminuée est défendu même d'après certains petits manuels ?—oui, mais en musique les choses défendues doivent avant tout déplaire à l'oreille.

Cependant Aribon affirme expressément que le bémol doit être exclu des 3e et 4e modes ? Oui, mais Aribon est trop sévère.

Cependant Marchetto de Padoue, postérieur à Aribon d'environ deux siècles, ainsi que les auteurs du moyen-âge sont d'accord avec ces principes ?—Oui, mais ils sont trop sévères.

Allez alors, et corrigez les livres de chants.

(à suivre).

Comment se fait le bien.

Le séminaire du Puy, fondé vers le milieu du XVme siècle, et placé, dès son origine, sous la direction des disciples de M. Olier, comptait au nombre de ses directeurs un vénérable prêtre, nommé Antoine Tronson..... L'ignorance religieuse des femmes de la classe inférieure le désolait ; l'abbé Tronson ne passait pas un jour sans y chercher un remède. Au nombre des pénitentes du vénéré directeur figurait une jeune fille que distinguait une intelligence d'élite, unie à une rare piété. Mlle Martel, — c'était son nom, — appartenait à une des plus honorables familles de la ville. L'idée vint tout à coup à M. l'abbé Tronson de lui demander si les misères intellectuelles dont il gémissait ne l'affligeaient pas elle-même. Mlle Martel répondit aussitôt que sa sollicitude était depuis longtemps acquise aux pauvres femmes du peuple, et qu'elle était toute prête à les secourir. La mission de la jeune

filles commença parmi les pensionnaires d'un hôpital. Les malades accueillirent avec empressement les paroles de la jeune fille, et trouvèrent dans l'accomplissement des devoirs religieux un adoucissement à leurs souffrances.

De son côté, un vicaire de la paroisse avait formé une Société de jeunes personnes recrutées dans la classe laborieuse, et vouées à ce même apostolat de l'instruction des pauvres. Mlle Martel et ses compagnes se joignirent aux dignes ouvrières, et les deux sociétés n'en formèrent bientôt qu'une seule, sous le nom de *Demoiselles de l'Instruction*.

Les Demoiselles de l'Instruction, dans leur zèle naissant, embrassèrent toutes sortes de bonnes œuvres. La veille des principales fêtes, les femmes et les filles de la campagne se rendaient en grand nombre dans la ville pour se confesser, et passaient la nuit dans les chapelles, ou sous le porche de l'église Notre-Dame. C'est dans ce milieu que s'inaugura l'apostolat des Demoiselles de l'Instruction. Les filles de l'abbé Tronson se mêlaient aux paysannes pour les disposer à bien recevoir les Sacraments, et restaient avec elles jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

Des étrangers stationnaient-ils autour du tribunal de la pénitence ? Si les Demoiselles de l'Instruction jugeaient à leur extérieur qu'ils n'étaient pas fort versés dans les pratiques religieuses, elles s'approchaient de ces braves gens, et, leur parlant à voix basse, les préparaient à une bonne confession. La ville du Puy n'avait pour toute fontaine, à cette époque, qu'une citerne alimentée par un mince filet d'eau. Les chambrières qui venaient y remplir leurs seaux étaient obligées d'attendre des heures entières, et, par suite, risquaient souvent, le dimanche, de manquer la messe. Que fit Mlle Martel ? Une de ses compagnes reçut la consigne de se tenir devant la fontaine, et de remplir les seaux des servantes pendant que ces dernières vaquaient à leurs devoirs religieux.

Dans le cours de la semaine et le dimanche plus particulièrement, Mlle Martel réunissait les enfants qui vagabondaient par la ville et les conduisait aux offices, "sachant bien, dit le pieux historien de sa vie, que, sans cette incitation, ils n'y seraient pas allés." Bientôt la capitale du Velay fut trop étroite pour le zèle de Mlle Martel et de ses compagnes. Les filles de l'abbé Tronson briguerent l'honneur de catéchiser les villages voisins. Mais comment fallait-il s'y prendre ? L'ingénieuse charité de Mlle Martel eut bientôt trouvé le joint. On convoqua les femmes et les jeunes filles dans une salle spacieuse ou dans une grange : assises au milieu d'elles, sur le plancher ou sur la terre nue, les pieuses demoiselles leur "firent," suivant le terme consacré, "l'instruction." Le succès fut très grand. Les hommes, touchés à leur tour, sollicitèrent bientôt la permission d'assister aux leçons. Mlle Martel n'osa pas leur refuser cette faveur, "J'en ai

“ vu des centaines, raconte M. Tronson, rester devant la porte, pour ouïr la sainte doctrine.”

Lorsque les Religieuses de l'Instruction quittaient le village, elles laissaient aux femmes qu'elles venaient d'évangéliser quelques feuilletts détachés du catéchisme, et chargeaient les paysannes les plus lettrées de les lire pendant les veillées. Malheureusement, les sujets manquaient souvent pour ce ministère, et les bonnes religieuses se désolaient de cette insuffisance. La pensée leur vint alors de former des institutrices et de les établir dans les villages les moins favorisés. Ce projet fut immédiatement mis à exécution : on appela ces dignes filles les *Béates de l'Instruction*, ou simplement *Béates*. C'est le nom qu'on donnait à cette époque, dans le midi de la France, aux personnes qui, sans quitter le siècle, faisaient profession de la vie religieuse. Affiliées à un tiers-ordre, les Béates étaient ordinairement vêtues de noir.

Depuis deux siècles, l'institut s'est fidèlement maintenu. Les écoles des Béates rendent d'autant plus de services, que les paroisses de la Haute-Loire sont très étendues et que leur population est très disséminée. Certaines communes forment cent, cent vingt et jusqu'à cent trente agglomérations de maisons, éloignées du bourg central de huit, dix et même douze kilomètres.

Dans les premiers temps, les Béates ne s'occupaient que de l'éducation des filles. Les garçons restaient dans l'ignorance, comme par le passé. Cet état de choses attira la sollicitude des pères de famille, et, sur leurs réclamations, les Béates furent autorisées à recevoir les garçons âgés de moins de huit ans. L'influence exercée par les pieuses tertiaires sur les habitants des campagnes a certainement préservé le Velay de la corruption ambiante. “ Si, pendant longtemps, nos populations rurales, — disait en 1856 le comte de Ruolz au Congrès scientifique du Puy, — se sont fait remarquer par leur bonne moralité, nul doute qu'elles ne l'aient due à l'action continue des Béates.”

(Bulletin de l'Œuvre du Vénérable de la Salle.)

Une patronne pour les enfants de la première communion.

(Suite).

I.

Saint Thomas enseigne dans ses écrits que la perfection de la vie chrétienne est toute dans l'amour de Dieu, et il semble que Dieu ait voulu confirmer cette vérité dans les merveilles opérées par lui en la bienheureuse Imelda : une enfant de douze ans à peine, qui, par un amour tout exceptionnel pour Jésus au Saint Sacrement, est devenue une sainte et a mérité d'être mise sur nos autels ! D'une pureté toute angélique, elle a beaucoup aimé ; voilà toute sa vie ; voilà comment en peu de jours elle a vécu de longues années.

Issue de la noble famille des Lambertini de Bologne, Imelda donna dès sa jeunesse des signes d'une piété rare et d'une maturité précoce. Il est de ces enfants merveilleux qu'on croirait des anges prêtés un instant à la terre pour l'édifier et la réjouir ; ils inspirent à ceux qui les approchent un respect involontaire ; ils attirent à eux tous les cœurs ; mais leur vie est courte, et leur fin prématurée n'étonne pas. Chacun répète en versant des larmes et des fleurs sur leur tombe : " Cette âme était trop pure pour la terre, elle n'était pas faite pour nous ! "

Telle fut notre bienheureuse. Elle était encore tout enfant, et déjà on remarquait en elle quelque chose de surnaturel, une délicatesse extrême, une pudeur instinctive et gracieuse, qui jetaient dans l'admiration tous ceux qui avaient le bonheur de la voir de près. Venait-elle à pleurer, au lieu des contes dont on amuse ordinairement les enfants, on n'avait qu'à prononcer les noms bénis de Jésus et de Marie pour ramener le sourire sur ses lèvres. A peine sortie de l'enfance, elle s'était construit un petit oratoire où, fuyant les jeux ordinaires de son âge, elle récitait gravement les psaumes de David et d'autres dévotes prières. Toutes les séductions du monde, toutes les splendeurs de la maison de son père n'inspirèrent que du dédain à notre jeune vierge ; et, dès qu'elle eut commencé à les connaître, dès l'âge de dix ans, elle résolut de s'en séparer au plus vite et d'embrasser pour l'amour de Jésus la pauvreté et l'obéissance dans une maison religieuse où elle pût être toute à lui.

Elle obtint de ses pieux parents d'être placée au couvent de Sainte-Marie-Madeleine, à Valdi Pietra, près Bologne, et d'y revêtir l'habit de dominicaine, selon que l'on faisait alors pour tous les jeunes enfants élevés dans les monastères.

La plus jeune et la plus inexpérimentée de toutes, elle fut bientôt pour toutes un sujet d'édification autant que d'étonnement. Il n'était pas de point si difficile dans la règle qu'elle n'accomplît avec une scrupuleuse exactitude, pas de si rudes combats à livrer à sa volonté et à ses affections personnelles qu'elle n'en sortît toujours victorieuse, pas de pénitence si austère qu'elle ne voulût l'infliger à son petit corps. S'il faut en croire la tradition, elle pratiqua la mortification à l'égal des saintes les plus célèbres par leurs pénitences expiatoires. Eh ! pourquoi donc ? Parce que, dit un vieil auteur, *quand on porte au cœur un ardent amour pour Dieu, il faut qu'il éclate et se fasse jour en quelque manière*. Elle eût été *bien heureuse*, comme la jeune Agnès, de donner sa vie pour l'amour de Dieu ; ne le pouvant pas, du moins elle châtiât son corps pour se consoler dans les souffrances, de n'être pas, elle aussi, martyre de Jésus-Christ.

En peu de temps elle devint un type accompli des vertus religieuses. Elle se faisait remarquer surtout par son assiduité à l'oraïson, son amour filial pour la reine des anges et sa dévotion extraordinaire envers la très sainte Eucharistie.

(à suivre)

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS :

A. Comtois, ép. J. Labonté. — Eliz. Lefebvre. — Jos. Turcotte. — Nap. Giguère. — William Burns. — Bridget Mullins, ép. John Salisbury. — Emma Chaperon. — Virginie Dallaire. — L. P. Marchand. — Sara: Morisson ve H. Williams. — Marie Trudel. — James Brady. — F.-X. Brazeau. — Emma Garreau. — Liza Longpré, ép. Vauthier. — Sophie Bonenfant, ép. Bussière. — Joseph Allard. — John O'Connor.

DE PROFUNDIS.

REMEDE DU Dr SEY, DE PARIS

est sans contredit, le meilleur spécifique connu pour prévenir les dérangements des organes digestifs et pour guérir ces organes quand ils sont malades.

C'est un remède composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Les certificats suivants donnent une preuve suffisante de l'efficacité du Remède du Dr Sey.

Monsieur S. LACHANCE Montréal.

Je ne puis m'empêcher de reconnaître que le Remède du Dr Sey, dont vous êtes l'agent unique, m'a fait un grand bien. De tous les spécifiques dont j'ai fait usage pour régulariser l'action des organes digestifs, c'est celui qui m'a donné le plus de satisfaction. Je le conseille surtout aux personnes qui souffrent de la dyspepsie flatulente et j'espère que, comme moi, elle verront leur santé s'améliorer notablement.

Veuillez croire à la respectueuse estime de votre bien dévoué L. J. LAUZON, Ptre.
Saint-Henri de Mascouche 10 octobre 1834.

M. Lachance. Ayant fait usage du Remède du Dr Sey, pour la dyspepsie, je m'en suis très-bien trouvée.
Sr Thomas, supérieure, salle d'Asile St-Vincent de Paul,
Montréal, 14 octobre 1854.

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS \$1.00 LA BOUTEILLE.

Agent pour la Puissance,

S. LACHANCE, 646 ST-CATHERINE, MONTREAL

Succursale : Coin des RUES DESERY & NOTRE-DAME, HOCHELAGA.

MILLES POUR LAMPES DE SANCTUAIRES.

DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.
Pureté garantie.

DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.

ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.

L. E. MORIN, jr. 14 Rue St-Thérèse, Montréal.

AUX MAISONS RELIGIEUSES. } **RABAIS 40 par 100**

HOPITAUX ET ORPHELINATS. } I a maison BEAUCHAMP & BETOURNAY offre présentement au rabais une grande variété de marchandises indispensables et d'un usage journalier pour les institutions religieuses, les hopitaux et les orphelinats.

Une visite est sollicitée : on ouvrira des comptes aux établissements ci-haut.

677 RUE SAINTE-CATHERINE, 677



CLOCHES D'EGLISE
THE JONES BELL FONDRY CO.
 TROY N.-Y., U.-S.
MEARS & STAINBANK
 LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL
 22 RUE ST-NICOLAS, Montréal.
 AGENTS DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,
 FABRICANTS DE SOMMIERS EN EER.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec
 soin. Première qualité de drogues et matières
 chimiques.

JOS. CHS. VAILLANCOURT

Menuisier & Charpentier

45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, (en bois
 et en peinture,

A BAS PRIX

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.



ATELIER
 DE
 Vitraux colorés
 de Montréal

CASTLE & FILS
 40 rue Bleury

VERRES DE TOUTES SORTES
 pour

CHASSIS D'EGLISE.

**Plombés,
 Colorés.**

ORNEMENTATION

Emblèmes
 ● Religieux

FIGURES ET SUJETS PEINTS
 AVEC UN ART EXTREME

Dessins, prix et quan-
 tités fournis gratis.

En écrivant, veuillez
 mentionner

La Semaine Religieuse.

ARTHUR SIMARD

— DOREUR ET MANUFACTURIER DE —

MOULURES POUR CADRES.

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique as-
 sortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

ENCADREMENT DE CHEMINS DE CROIX

— ET —

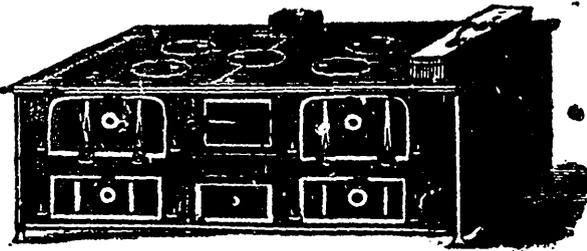
DECORATIONS POUR EGLISES

Atelier : ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE

Magasin : No. 1662 RUE NOTRE-DAME, Montreal. P. Q.

POELES de CUISINE FRANÇAIS en fer forgé.

LES
MEILLEURS
SUR LE
MARCHÉ
Adoptés



et approu-
vé par
un grand
nombre de
Pension-
nats, de
Convents,
d'Hospit-
ces et
d'Hôtels.

F. FROIDEVAUX

No. 264, RUE SAINT-LAURENT, No. 264.

Posage d'Appareils de chauffage, pour Édifices publics et particuliers.

OUVRAGE GARANTI

COMMANDES EXÉCUTÉES AVEC SOIN ET PROMPTITUDE—PRIX RAISONNABLES

PENTURES A RESSORT DE GEER

employés dans plus de trent
églises et dans un plus grand
nombre d'édifices publics, les
se les durables.

Aussi BOURRELETS en 'AOUTCHOUO pour garantir du fr il par les Portes et Venetres
Chez

L. J. A. SURVEYER,

1588 RUE NOTRE-DAME.

GRAND SYNDICAT DE LA PUISSANCE

DUPUIS, BRIEN, COUILLÉE & CIE.

(AUX DEUX BOULES D'OR)

SPECIALITE D'ETOFFES POUR COMMUNAUTES RELIGIEUSES

HAUTES NOUVEAUTES

(Ancienne maison PILON & CIE.)

647 et 649, Rue SAINT-CATHERINE, Montréal.

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie
pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour
les sculptures, etc. Service prompt

HURTEAU & FRERE,

92 Rue SANGUINET. MONTREAL.

RECOMPENSE ! DE \$10 a \$50,

à toute personne qui nous in-
formera de quelque vacance
d'instituteurs dans les écoles ou de demandes. Pas de trouble ni de
pénse. Adresser un timbre pour circulaire à

PAGENCE DES ECOLES, CHICAGO,
185 South Clarke St.

N. B. Nous avons besoin de toutes sortes d'instituteurs pour les écoles et les familles.

ORGUES--HARMONIUMS- DOMINION

—FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.—

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

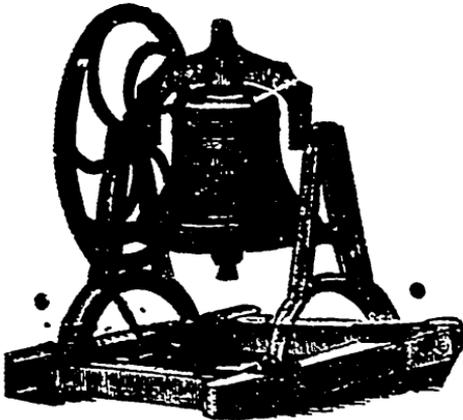
A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue : ga antils pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.
1678 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR EGLISES, COLLEGES ET
COUVENTS

Seules ou en Carillons

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

(Fournitures pour intérieur des
Eglises.)

Appareils de chauffage d'après les
meilleurs systèmes.

E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

W BRITTON

Poscur d'appareils à éclairage, à eau, et
à chauffage. --- Ouvrages en métal de toutes
sortes. --- Commandes reçues pour
Eglises et maisons d'éducation. --- Exé-
cution prompte et bonne.

No 15 RUE CLAUDE, MONTREAL.

UNE SPECIALITÉ

MESSIEURS LES ECONOMES FERONT BIEN DE VISITER
LES

NOUVEAUX MARCHÉS A BEURRE

DE

J. B. RICHER

POUR LEURS PROVISIONS D'AUTOMNE

MARCHÉ CENTRE

468 1/2 Rue LAGAUCHETIERE, 468 1/2

BOCCURSALE AU MARCHÉ ST ANTOINE, RUE LAMONTAGNE, MONTREAL

